

Assemblée générale ordinaire 2019 du mardi 9 avril 2019

Heure de début : 20:00 • Durée : 1h00 • Lieu : Romont • Assemblée générale

Participants

Présents Réjane Bourqui, Sonja Hurni, Sarah Devaud, Bertrand Cuany, Caroline Aebi, Catherine Galley, Christelle Balsiger, Elise Guelat Rion, Laurence Defferrard, Géraldine Sudan

1 Salutations et nomination du scrutateur

Présentateur : Sarah Devaud

Présents : 16 personnes dont 3 membres de la Direction et 8 membres du Comité (12 membres de l'Association)

Sont excusés : Jean-Pierre Vaucher (représentant de Commune), Laetitia Reynaud (représentante ABMG) ainsi que XX parents

Véronique Schmoutz salue toutes les personnes présentes pour cette assemblée ordinaire annuelle et les remercie d'avoir consacré une partie de leur soirée à la vie de l'Association Crèche Casse-Noisettes.

Afin que chacun puisse mettre un nom sur un visage, les différents membres du Comité sont brièvement présentés. Il est rappelé que deux représentants de Communes font également partie du Comité.

En cas de nécessité, M. Bonfadelli est proposé scrutateur, tâche qu'il accepte volontiers.

L'ordre du jour n'appelant pas de remarques, la séance est ouverte.

 L'ordre du jour est accepté.

2 PV du 24.03.2018

Présentateur : Sarah Devaud

Le procès-verbal de l'AG ordinaire du 24 mars 2018 était à disposition sur le site internet de la Crèche et n'apporte pas de remarques, commentaires ou corrections.

 Le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteure, Sonja.

3 Rapport annuel

Présentateur : Sarah Devaud

Mme Véronique Schmoutz indique que le rapport annuel 2018 contient les 3 chapitres principaux qui seront traités durant la soirée, soit le rapport des activités 2018, les comptes 2018 et le budget 2019.

En ce qui concerne l'année 2018, Mme Christelle Balsiger exposera les aspects opérationnels et les activités de la crèche alors que Mme Véronique Schmoutz s'arrêtera sur les comptes 2018 et le budget 2019.

3.1 Vie en crèche

Présentateur : Christelle Balsiger

L'année 2018 a été ponctuée de beaucoup de moments de partage, d'apprentissage. Tous les jours à la Crèche sont exceptionnels, les éducatrices vivent des moments fabuleux avec les enfants. Les activités tournaient autour du thème, "sur la route avec Casse-noisettes" puis "le monde fabuleux de Casse-noisettes". Sont spécialement à relever en tant qu'activités exceptionnelles : la visite du L2, le chantier dans la cour de la crèche qui collait parfaitement au thème ou encore les histoires au château. De plus, deux matinées ont été organisées avec les adolescents du CO et avec une classe d'école enfantine. Le hit du moment est la toute prochaine naissance des poussins.

Comme chaque année, différentes fêtes ont animé 2018 : carnaval qui a permis à 50-60 enfants de participer au cortège, la fête de l'été qui avait été couplée aux réunions de parents, Noël avec le père Noël et les enfants qui ont fini lutins, la soirée pyjama pour les plus grands.

3.2 Formation continue

Présentateur : Christelle Balsiger

S'agissant du personnel, la Direction a à cœur de mettre à disposition des collaboratrices des offres de formation continue et d'organiser régulièrement des colloques. Cette année, un travail sur l'image de soi et l'image que l'on donne a notamment été organisé. Cette thématique a abouti à une charte et son règlement d'application. A partir de la rentrée, le thème de réflexion

retenu est "les repas" et tout ce qui tourne autour.

Cinq naissances d'enfants de collaboratrices ont mis la responsable RH Mme Laurence Defferrard à contribution pour organiser les remplacements.

3.3 Le langage des signes

Présentateur : Christelle Balsiger

La méthode "signons ensemble" continue à être appliquée et présente ses fruits. Chaque année, des "refresh" seront organisés, à l'interne, notamment afin d'inclure les nouveaux collaborateurs.

3.4 Formation 1ers secours/incendie

Présentateur : Christelle Balsiger

Une entreprise professionnelle (via deux parents) a dispensé une formation en premiers secours de la petite enfance. L'évacuation incendie constitue également un exercice annuel (les éducatrices évacuent les 62 enfants présents en environ 3,5 minutes).

3.5 Dojo

Présentateur : Christelle Balsiger

Grâce à Mme Véronique Schmoutz, un partenariat a été créé avec le Judo club de Romont qui permet à la Crèche d'utiliser les locaux du club. Cela permet aux enfants de se défouler même en cas de mauvais temps. Un tournoi est effectué pour que chaque enfant puisse profiter de cette offre qui a l'avantage d'être disponible tous les jours de la semaine (contrairement à la salle de gym communale qui était à disposition de la Crèche uniquement le mercredi après-midi).

3.6 Aménagements extérieurs

Présentateur : Sarah Devaud

Mme Véronique Schmoutz explique que notre propriétaire, la Bourgeoisie de Romont a dû entreprendre des travaux d'assainissement des garages situés en dessous de la cour côté remparts. Pour ce faire, la destruction de ladite place était nécessaire engendrant quelques désagréments au niveau du bruit et de la poussière.

Heureusement, grâce à une bonne coordination avec l'entreprise de construction, des aménagements au niveau des horaires ont même pu être trouvés afin de respecter un peu soit-il les périodes de sieste.

Après plusieurs mois de travaux, une place extérieure toute neuve a vu le jour. Le Comité a décidé d'investir dans un nouveau système d'ombrage, le précédent étant assuré par les arbres dont la survie n'était pas garantie et une pergola en bois trop usée pour être réinstallée.

3.7 Site internet et charte graphique

Présentateur : Sarah Devaud

Durant plus d'une année, les travaux se sont succédé pour définir une nouvelle ligne graphique avec un nouveau logo à la Crèche Casse-Noisettes puis un nouveau site internet.

Le fruit de tout le travail du groupe qui a œuvré à ces changements sous le houlette de Mme Caroline Aebi du Comité vous sera présenté en fin de séance.

Un tout grand MERCI à Caroline et au groupe pour le travail effectué.

3.8 Sécurité

Présentateur : Sarah Devaud

La sécurité est un thème de préoccupation de chaque instant tant pour la Direction que pour le Comité.

Il recouvre les aspects du bâtiment, mais également ses accès.

Depuis de nombreuses années, la Crèche est en discussion avec la Commune de Romont pour améliorer l'accès aux locaux de la Crèche par l'aménagement d'un trottoir ou d'un passage piéton pour éviter aux enfants et aux parents de marcher sur la route.

Suite à une rencontre au mois d'août 2018 et en attendant le plan d'aménagement intra-muros en cours de réflexion, une barrière a été installée juste devant la grille afin d'empêcher les enfants de courir tout droit sur la route.

D'ici la mise en place d'un concept intra-muros, qui espérons-le, améliorera encore la sécurité aux abords de la Crèche, les parents qui désirent traverser la route sont vivement invités à suivre le bâtiment des Capucins pour rejoindre le passage piétons.

4 Comptes 2018

Présentateur : Sarah Devaud

Afin de simplifier la lecture des comptes 2018, Mme Véronique Schmoutz relève les principaux changements ou éléments marquants de l'exercice comptable.

4.1 Comptes de Pertes et Profits - Charges

Présentateur : Sarah Devaud

301.01 : afin de définir clairement les coûts de remplacement causés par les absences maladie ou accident, ils ont été sortis de la masse salariale globale ; ainsi, une fois les différentes indemnités déduites (436.00/436.01/ 436.03), les coûts à charge de la crèche s'élèvent à CHF 5'770,35 pour 2018, soit une baisse de plus de CHF 20'000.- par rapport à 2017.

309.01 : notamment frais de formation de 1er secours et du langage des signes.

310.00 : la totalité des frais liés à la création d'une nouvelle charte graphique et à l'impression du nouveau matériel sont compris dans ce poste.

311.00 : afin de limiter les frais de conciergerie, un robot de tonte a été installé.

314.02 : les frais de conciergerie ont pu être optimisés.

314.03 : outre les travaux du quotidien, des provisions ont pu être réalisées afin d'effectuer un certain nombre de travaux sécuritaires (rehaussement des barrières extérieures, mains courantes, cache-radiateurs, ...).

315.00 : afin de simplifier le travail de préparation des éducatrices, une provision pour l'achat de 2 ordinateurs a été réalisée.

318.02 : une économie de près de CHF 1'000.- a pu être réalisée en changeant de protection juridique.

318.03 : dont les frais liés à l'acquisition de l'outil de gestion WeDo.

319.06 : notamment les locations versées à la Ville de Romont (jusqu'au 1er juillet) et au Judo Club Romont (dès le 1er septembre) pour l'utilisation des salles de sport.

330.00 : les amortissements sont composés de : CHF 1'004,15 pour le mobilier et les machines ; CHF 11'000.- pour le système d'ombrage de l'aménagement extérieur ; CHF 1'580.- pour l'informatique ; CHF 2'379,65 pour la création et la réalisation du site internet.

4.2 Comptes de Pertes et Profits - Produits

Présentateur : Sarah Devaud

434.00 : les parents contribuent à raison de 62,5% des frais de pension.

439.02 : le remboursement de la caisse de compensation a été comptabilisé en produit extraordinaire.

451.00/

453.00 : les subventions cantonales représentent le 13,15% du prix de pension.

452.00 : les subventions accordées aux parents par l'ABMG représentent 24,35% du prix de pension total.

454.01 : deux soutiens importants.

4.3 Comptes de Pertes et Profits - Résultat

Présentateur : Sarah Devaud

Mme Véronique Schmoutz relève que le taux de fréquentation était de de 99,74% en 2018, alors qu'il était de 98,42% en 2017. Pour rappel, 1% de variation au niveau du taux de fréquentation représente une variation de produits d'environ CHF 16'400.-.

Ainsi, le résultat de l'exercice 2018 présente un bénéfice de CHF 4'914,64.

Ce résultat est influencé par plusieurs facteurs, soit :

• Le facteur humain :

1. Tout d'abord le taux de fréquentation 2018 remarquable provient du travail minutieux de notre directrice ;
2. Ensuite, le montant à charge de la structure pour les remplacements est exceptionnellement bas grâce à l'attention continue de notre responsable RH ;
3. Le suivi précis de notre responsable administrative qui est toujours attentive à chaque possibilité de produits complémentaires ou réduction de charges ;
4. Et bien sûr également au professionnalisme de tout le personnel éducatif tant dans leur travail au quotidien, perpétuant ainsi la

bonne réputation de la Crèche Casse-Noisettes, que dans leur sérieux limitant les jours d'absence.

Le facteur financier :

1. La recherche perpétuelle d'optimisation des tâches annexes comme celles de la conciergerie extérieure ;
2. L'analyse des différents contrats qui arrivent à échéance, comme la police d'assurance pour notre protection juridique ;
3. L'encaissement de deux dons exceptionnels en 2018 ;
4. Le remboursement de la caisse de compensation.

Ainsi, pour exemple, une fréquentation à 95 % diminuerait nos produits de CHF 77'736.- et des frais de remplacement correspondant à ceux de 2017, augmenteraient nos charges de CHF 20'000.-.

4.4 Bilan au 31.12.2018

Présentateur : Sarah Devaud

En ce qui concerne les actifs :

130.00 : contient les indemnités IJM à recevoir, ainsi que le solde des subventions cantonales.

150.00-01 : contiennent l'achat et l'amortissement du nouveau matériel de bureau et de la création du site internet.

150.02 : le solde du système d'ombrage figure dans ce compte.

Pour ce qui est du passif :

250.00 : totalise les factures encore à recevoir, ainsi que les provisions mentionnées dans le compte PP.

299.00 : le bénéfice réalisé sera reporté au capital.

4.5 Comptes 2018 - Approbation

Présentateur : Sarah Devaud

Mme Véronique Schmoutz demande si cette présentation apporte des questions ou des remarques.

Elle donne lecture du rapport de l'organe de révision.

Au terme de la discussion, elle propose de passer les comptes au vote.

 Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au Comité.

5 Budget 2019

Présentateur : Sarah Devaud

Pour rappel, le budget 2019 est présenté à la Commission Petite-Enfance de l'ABMG en septembre. Aussi, celui-ci est déjà réalisé dans le courant du mois d'août afin de l'approuver en séance du Comité début septembre.

Comme pour les comptes, Mme Véronique Schmoutz relève les points importants du budget de l'année. Elle souligne que pour des raisons évidentes de prudence, notamment liée à l'arrivée d'un éventuel concurrent, le budget est toujours calculé avec un taux de fréquentation de 95%.

5.1 Budget 2019 - Charges

Présentateur : Sarah Devaud

- 30 : Alors que les salaires n'ont pas évolués depuis le 1er août 2016, les charges du personnel du budget 2019 prévoient une augmentation de salaire au 1er août 2019.
- 311.00 : En plus des achats courants, de nouvelles poussettes, un frigo et un steamer sont prévus.
- 314.01 : Afin de normaliser la pratique des dernières années, un montant de CHF 2'000.- est budgétisé pour les nettoyages d'été.
- 314.02 : Le montant a été adapté aux frais 2018.
- 316.02 : Un contrat de partenariat a été conclu avec le JC Romont pour l'utilisation du dojo durant la journée avec les enfants.
- 319.02 : Dorénavant, un défraiement annuel est accordé aux membres du Comité, soit CHF 500.- pour les membres et CHF 1'000.- pour le/la président/e.
- 330.00 : Les amortissements ont été adaptés aux investissements réalisés ou à réaliser.

5.2 Budget 2019 - Produits

Présentateur : Sarah Devaud

Les pensions sont calculées avec 62 enfants et un taux de fréquentation de 95%.

Le tarif journalier est de CHF 114.- + CHF 5.- pour les repas.

Ce montant est réparti entre la participation des parents, les subventions communales accordées aux parents par l'ABMG, selon leur revenu déterminant, les subventions cantonales et les subventions « employeur », découlant de la loi sur les structures extrafamiliales de Jour (LStE) et son règlement (RStE).

- 451.02 : représente la participation du Canton de Fribourg aux frais de formation à hauteur de 25% des frais de cours reconnus.
- 454.00 : représente l'aide de CHF 400.-/place d'accueil que la Loterie Romande nous attribue. Ce montant n'est jamais garanti et doit être demandé chaque année.
- 454.01 : contient la participation financière que l'HFR nous attribue contre la mise en tête de liste d'attente d'un enfant par groupe d'accueil.

5.3 Budget 2019 - Résultat

Présentateur : Sarah Devaud

Une perte de CHF 53'947.- est envisagée. La réserve pour « Maintien du prix coûtant » a pour mission d'absorber ce déficit.

5.4 Budget 2019 - Approbation

Présentateur : Sarah Devaud

Mme Véronique Schmoutz ouvre la discussion en ce qui concerne le budget 2019.

Au terme de la présentation, elle propose de faire passer au vote le budget 2019.

 Budget 2019 : le budet 2019 est approuvé à l'unanimité et décharge est donnée au Comité.

6 Élection des membres du Comité

Présentateur : Sarah Devaud

Au terme de cet exercice 2018, deux membres du Comité ont souhaité quitter la barque :

- M. Sylvain Zendali
- Mme Véronique Schmoutz

Il est proposé d'élire ce soir 2 nouvelles personnes pour les remplacer, soit :

- Mme Sarah Devaud
- Mme Géraldine Sudan

à qui l'occasion est donnée de se présenter.

Les membres restants, soit :

- Mme Sonja Hurni
- M. Bertrand Cuany
- Mme Réjane Bourqui
- Mme Caroline Aebi
- Mme Elise Guélat Rion

se mettent à disposition pour un nouveau mandat tout comme les représentants des Communes, soit :

- M. Thierry Schmid
- M. Jean-Pierre Vaucher

Le Comité se réorganisant en interne, les rôles seront redéfinis lors de sa prochaine rencontre. Cependant, il est d'ores et déjà annoncé que le poste de président sera repris par Mme Sarah Devaud.

 Élection des nouveaux membres : Sarah Devaud, Géraldine Sudan sont élues au Comité pour une année.

 Élection du reste du comité : Sonja Hurni, Bertrand Cuany, Réjane Bourqui, Caroline Aebi, Elise Guélat Rion, Thierry Schmid et Jean-Pierre Vaucher sont réélus pour une année.

7 Nomination de l'organe de révision

Présentateur : Sarah Devaud

Le mandat de l'organe de révision est également renouvelé chaque année.

Il est proposé de prolonger celui confié à la fiduciaire Marc Gobet SA, installée à Romont.

 Mandat à l'organe de révision : le mandat donné à la Fiduciaire Marc Gobet SA est renouvelé pour une année.

8 Divers

8.1 Parole aux participants

Le point "Divers" est traditionnellement celui des participants.

Mme ... relève que, étant nouvelle parent, elle a découvert un travail remarquable des éducatrices et qu'elle est plus que ravie de l'accueil. Il est précieux pour elle de voir que le travail du Comité est important et de qualité.

Mme Sarah Devaud prend la parole pour remercier Véronique Schmoutz du travail qu'elle a accompli durant tout son mandat.

8.2 Remerciements

Avant de terminer la partie officielle de cette soirée, Mme Véronique Schmoutz profite de remercier tout le personnel éducatif pour leur travail remarquable auprès de nos enfants, la direction et les membres du comité pour la collaboration ces 6 dernières années. Elle relève avoir eu un immense plaisir d'oeuvrer aux côtés des autres membres tout ce temps. Cette expérience est riche !

Elle part néanmoins l'esprit tranquille puisque la succession au sein du Comité est assurée et la motivation présente. La crèche est en de bonnes mains.

MERCI à tous !

9 2ème partie - Présentation du site internet et de la charte graphique

Présentateur : Caroline Aebi

Sonja Hurni

membre

Sarah Devaud